

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe**Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session***Résumé*

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa quatrième session à Bangkok du 27 au 29 octobre 2015. Le Comité a reconnu le rôle important du secrétariat en tant que plate-forme multidisciplinaire et multisectorielle à l'appui des États membres en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des divers aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relevant du renforcement de la résilience aux catastrophes.

À cet égard, le Comité a prié le secrétariat de continuer à développer les connaissances analytiques régionales, par la publication régulière du rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report*); de renforcer l'élaboration de politiques de développement sensible aux risques, engagée par les États membres; de promouvoir l'établissement d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes; de développer l'appui à la gestion de l'information sur les catastrophes et la cyber-résilience, ainsi que d'offrir aux pays très exposés aux risques de catastrophe mais dotés de faibles capacités pour y faire face des services consultatifs régionaux en matière de réduction des risques de catastrophe.

Le Comité a également demandé au secrétariat de faciliter la coopération régionale pour faire face aux risques de catastrophe, en particulier ceux qui sont d'origine transfrontière, et d'améliorer les systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque. À cet égard, le Comité a invité le secrétariat à travailler à l'établissement d'un mécanisme de coopération régional pour l'alerte rapide portant sur les inondations des bassins fluviaux transfrontières; à renforcer les services d'alerte rapide dans le Pacifique en travaillant en partenariat avec le Comité des cyclones de l'OMM pour le Pacifique Sud et le Sud-Est de l'océan Indien; et à faire en sorte que les résultats de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe soient pris en compte de manière homogène par les travaux du Comité et ultérieurement par ceux de Commission.

Le Comité a en outre prié le secrétariat de continuer à renforcer la coopération régionale dans le domaine des applications des techniques spatiales par le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi que le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses. À cet égard, le Comité a demandé au secrétariat d'organiser un forum régional des principaux acteurs dans le domaine spatial pendant la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe afin de promouvoir les applications des techniques spatiales et les systèmes d'information géographique. Le Comité a aussi recommandé au secrétariat de travailler à un nouveau plan d'action régional pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable au-delà de 2017.

* E/ESCAP/72/L.1.

Le Comité est invité à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le présent rapport, et à donner ses directives au secrétariat.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention | 2 |
| II. Compte rendu des travaux..... | 6 |
| A. Mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 | 6 |
| B. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque | 7 |
| C. Développement sensible aux risques | 9 |
| D. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes | 9 |
| E. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe | 10 |
| F. Examen de l'orientation future du sous-programme..... | 12 |
| G. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session..... | 13 |
| H. Questions diverses | 13 |
| I. Adoption du rapport..... | 13 |
| III. Organisation de la session..... | 13 |
| A. Ouverture | 13 |
| B. Participation | 13 |
| C. Élection du Bureau..... | 14 |
| D. Adoption de l'ordre du jour | 14 |
| E. Manifestations parallèles | 15 |
| Annexe | |
| Liste des documents..... | 16 |

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité reconnaît le rôle du secrétariat en tant que plate-forme régionale multidisciplinaire et multilatérale et, à cet égard, le prie de continuer à faciliter le dialogue et la coopération à l'échelon régional en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités de développement, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Il prie le secrétariat d'établir des liens formels avec les différentes plates-formes régionales de réduction des risques de catastrophe afin d'assurer que les recommandations politiques de ces plates-formes soient intégrées aux délibérations interdisciplinaires et multisectorielles de la Commission. À cette fin, le Comité lui recommande de faire des efforts concertés pour que les résultats de la Conférence ministérielle asiatique sur la

réduction des risques de catastrophe soient pris en compte de manière homogène par les travaux du Comité et ultérieurement par ceux de Commission.

3. Tout en reconnaissant la valeur du travail accompli par le Mécanisme de coordination régional pour la région de l'Asie et du Pacifique et son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, le Comité recommande au secrétariat de promouvoir, grâce à ce mécanisme, une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies dans les activités se rapportant à la réduction des risques de catastrophe.

4. Le Comité prie le secrétariat d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai, les accords sur les changements climatiques et les différents aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ayant trait au renforcement de la résilience aux catastrophes. À cette fin, il recommande qu'un bureau permanent composé des Président et Vice-Présidents de sa quatrième session soit constitué en tant qu'autorité responsable lors des contacts avec les autres plates-formes régionales au cours de la période intersessions. Les mandats du bureau permanent seront établis par le Secrétariat et soumis au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission pour examen et adoption.

5. Le Comité félicite le secrétariat pour le travail qu'il accomplit sous forme de travaux d'analyse, notamment en ce qui concerne les politiques, pour aider les États membres à faire face aux risques de catastrophe. À cet égard, le secrétariat est prié de promouvoir l'apprentissage régional et de recueillir les bonnes pratiques mises en œuvre dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement, la budgétisation et les programmes sectoriels pertinents, ainsi que les enseignements qui en ont été tirés.

6. Le Comité félicite le secrétariat pour ses travaux d'analyse et l'invite à continuer de développer les connaissances régionales en la matière et à mettre davantage l'accent sur l'élaboration de politiques de développement sensible aux risques par la publication régulière du rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report*) afin de le tenir informé des progrès accomplis par les pays de la région dans la réalisation des objectifs et des cibles, conformément au Cadre de Sendai et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Le secrétariat est prié de faciliter la coopération régionale pour faire face aux risques de catastrophe, en particulier ceux qui sont d'origine transfrontière, notamment en assumant le rôle de centre régional pour le partage des connaissances, l'assistance technique, la formation sur mesure dont la formation en ligne, les applications technologiques, les données d'expérience et l'analyse des politiques. Dans ce contexte, le Comité recommande que le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes s'efforce de combler les lacunes en matière de gestion de l'information et de partage des connaissances en promouvant la coopération régionale et la coopération Sud-Sud.

8. Tout en reconnaissant la valeur des services consultatifs régionaux dans la réduction des risques de catastrophe, le Comité prie le secrétariat de mettre à la disposition d'un plus grand nombre de pays, en particulier des pays très exposés à ces risques mais dotés de faibles capacités pour y faire face, sur demande, des services adaptés, comme l'alignement de tous les

systèmes nationaux de gestion des catastrophes sur le Cadre de Sendai, la mise à jour des guides techniques sur l'évaluation des besoins après une catastrophe et les plans d'urgence, ainsi que l'élaboration de plans stratégiques à moyen terme pour la gestion des risques de catastrophe transfrontière.

9. Le Comité prie le secrétariat de continuer à améliorer les systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque et à aider les États membres à renforcer leurs systèmes nationaux, y compris en leur apportant un soutien pour le renforcement de leurs capacités.

10. Le Comité recommande au secrétariat de travailler à l'établissement d'un mécanisme de coopération régional pour l'alerte rapide portant sur les inondations des bassins fluviaux transfrontières et le prie de collaborer avec ses partenaires pour faire avancer les choses dans ce domaine prioritaire, conformément à la résolution 71/12 de la Commission. Il lui recommande en outre de remédier aux carences en ce qui concerne l'alerte rapide en cas de vidange brutale des lacs glaciaires, de crue soudaine et de glissement de terrain, notamment par la mise en place d'un réseau de recherche.

11. Tout en reconnaissant la valeur du partenariat établi de longue date entre le secrétariat de la CESAP et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en matière d'alerte rapide multirisque, le Comité recommande le renforcement de cette collaboration, dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Réseau international pour les systèmes d'alerte rapide multirisque. À cet égard, il recommande également que le Comité des typhons de la CESAP et de l'OMM et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux de la CESAP et de l'OMM soient renforcés et que le secrétariat de la CESAP devienne un partenaire du Comité des cyclones tropicaux de l'OMM pour le Pacifique Sud et le Sud-Est de l'océan Indien.

12. Il est recommandé au secrétariat de poursuivre l'élaboration de directives sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans la planification multisectorielle et infranationale du développement et de fournir aux États membres une coopération technique pour renforcer leurs capacités en la matière.

13. Le secrétariat est prié de mettre au point un guide régional pour le partage des bonnes pratiques sur l'évaluation des besoins après une catastrophe à l'échelon des pays, notamment sur les possibilités d'utilisation de la nouvelle technologie mobile et d'application des technologies spatiales.

14. Le Comité exprime son soutien au secrétariat en ce qui concerne l'initiative de partenariat public-privé mis en place dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP afin de passer en revue les meilleures pratiques.

15. Le présent mandat du Groupe d'experts de la CESAP sur le développement des statistiques liées aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique venant prochainement à expiration, le Comité recommande que la Commission, à sa soixante-douzième session, soit consultée sur l'éventualité d'étendre le champ dudit mandat au-delà de l'élaboration d'un guide régional sur les statistiques de base relatives aux catastrophes pour englober la promotion de l'application de ce guide.

16. Le Comité exprime sa gratitude au secrétariat pour avoir fourni aux États membres victimes de catastrophes, en temps opportun, des images satellites au titre du Programme régional pour les applications des techniques

spatiales au développement durable, et le prie de renforcer encore son soutien régional afin de faciliter l'accès des États membres aux applications des techniques spatiales.

17. Tout en reconnaissant la valeur des services du Mécanisme coopératif régional pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide ainsi que ses centres de service en Chine et en Inde, le Comité recommande au secrétariat d'entreprendre une évaluation de l'impact des sécheresses sur l'agriculture et d'élargir ses services pour incorporer d'autres risques tels que ceux liés aux phénomènes climatiques constitués par le dzud et El Niño. Le Comité note également la demande formulée par le Bangladesh de participer au pilotage du Mécanisme.

18. Le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) devant arriver à son terme en 2007, le Comité prie le secrétariat de travailler à un nouveau plan d'action régional élargi pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable au-delà de 2017.

19. La prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui aura lieu à New Delhi en novembre 2016, constitue un événement régional important en matière de gestion des catastrophes et l'un des moyens de promouvoir les applications des technologies spatiales et celles des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe. À cet égard, le Comité prie le secrétariat d'organiser un forum des principaux acteurs dans le domaine spatial pendant la Conférence ministérielle. Il note avec gratitude que l'Inde offre de fournir au secrétariat tout l'appui nécessaire pour cette manifestation.

20. Vu l'importance du suivi de l'évolution du couvert terrestre dans le temps, le Comité recommande que le secrétariat, avec ses partenaires, aide les États membres à cartographier celui-ci au niveau régional et à renforcer encore leurs capacités pour analyser les changements intervenus. Le Bangladesh, les Fidji, Sri Lanka et le Vietnam ont souhaité être des pays pilotes de cette initiative.

21. Étant donné l'importance de disposer d'une infrastructure résiliente des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier de réseaux à large bande, pour les interventions en cas de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe, le Comité prie le secrétariat d'étendre son action de soutien à la gestion de l'information sur les catastrophes et à la cyber-résilience dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe et de renforcer les synergies entre les TIC et la réduction des risques de catastrophe.

22. Le Comité note avec gratitude que les États membres ont offert leurs données d'expérience, des informations, des outils et des services extrêmement utiles dans le cadre de la coopération régionale, Sud-Sud et Nord-Sud.

II. Compte rendu des travaux

A. Mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015

23. Le Comité était saisi du document intitulé « Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 » (E/ESCAP/CDR(4)/1). Les discussions sur ce point de l'ordre du jour se sont déroulées dans le cadre d'une réunion-débat au cours de laquelle des pays ont fait des déclarations.

24. Le Comité a bénéficié de la réunion-débat à laquelle ont participé les personnalités suivantes: M. Inia Seruiratu, Ministre fidjien de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles; M. Singye Dorjee, Directeur du secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR); et la Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Bangladesh; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Kirghizistan; Maldives; Pakistan; Philippines; et Sri Lanka.

25. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations intergouvernementales ci-après: l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

26. Le Comité a reconnu que le Cadre de Sendai et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigeaient un engagement plus fort en faveur de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et les politiques de développement afin de préserver les acquis du développement en Asie et dans le Pacifique.

27. Reconnaissant que la région Asie-Pacifique était extrêmement exposée aux risques de catastrophe dont beaucoup sont transfrontières, le Comité a noté qu'il fallait renforcer la coopération régionale pour y faire face. Il a noté avec satisfaction le rôle joué par le secrétariat dans la facilitation du partage des données d'expérience entre l'ASARC, l'ASEAN et l'Organisation de coopération économique. Il a noté également diverses initiatives portant sur des mécanismes de coopération régionale, notamment le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, le Comité consultatif régional pour la gestion des catastrophes et le Forum des hauts responsables de la gestion des catastrophes de la Coopération économique Asie-Pacifique.

28. Le Comité a pris acte du rôle du secrétariat dans la promotion d'une plus grande convergence entre les initiatives régionales grâce au Mécanisme de coordination régional pour la région de l'Asie et du Pacifique.

29. Il a salué le rôle important joué par le secrétariat en tant que plate-forme intergouvernementale multidisciplinaire et multisectorielle des Nations Unies apportant un soutien aux États membres dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable et en tant qu'instance régionale de centralisation des informations pour le partage des connaissances et des meilleures pratiques, le renforcement des capacités, ainsi que la coopération et la coordination à l'échelon régional.

30. Le Comité a souligné que ses recommandations devraient être mises en œuvre entre les différentes sessions. À cet égard, le Comité a noté que le bureau pourrait resserrer les liens entre les diverses initiatives régionales et sous-régionales ayant un rapport avec ses activités.

31. Le Comité a fait part de son soutien aux efforts menés par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes afin de faciliter l'accès à l'information et aux sources de données sur les catastrophes aux niveaux régional et mondial par l'élaboration de normes, la mise en place de cadres et de mécanismes appropriés, comme la base de données régionale sur les catastrophes pour l'évaluation multirisque, en particulier pour les pays exposés à des risques élevés et dotés de faibles capacités pour y faire face. Étant donné la valeur particulière des bâtiments et des monuments à caractère culturel, le Comité a souligné l'importance de leur rénovation conformément aux directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

32. Le Comité a été informé par plusieurs délégations des initiatives prises au niveau national dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, et a pris note des manifestations suivantes auxquelles les États membres ont été invités à participer: la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (New Delhi, novembre 2016) qui sera précédée de la réunion du Partenariat asiatique sur la prévention des catastrophes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en novembre 2015; la Conférence internationale sur l'intégration des aspects touchant à la santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (Thaïlande, mars 2016); et la réunion des hauts responsables des Ministères de l'agriculture du Pacifique (Fidji, mars 2016).

B. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque

33. Le Comité était saisi du document intitulé « Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisque » (E/ESCAP/CDR(4)/2). Les discussions sur ce point de l'ordre du jour ont été constituées par une réunion-débat et les déclarations faites par certains pays.

34. Le Comité a bénéficié d'une réunion-débat à laquelle ont participé les personnalités suivantes: le Directeur du Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophe de l'OMM; et M. Hitoshi Kozaki, Représentant permanent adjoint auprès de la CESAP et Chef du Département des organisations internationales de l'Ambassade du Japon en Thaïlande. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Iran (République islamique d'); Kirghizistan; Pakistan; et République de Corée.

35. Le Comité a réaffirmé l'importance des systèmes d'alerte rapide multirisque en tant qu'outils efficaces pour renforcer la résilience aux catastrophes et parties intégrantes des stratégies globales de réduction des risques de catastrophe, tel qu'il a été reconnu dans le Cadre de Sendai et dans le contexte particulier de l'initiative pour un Réseau international de systèmes d'alerte rapide multirisque, placée sous la direction de l'OMM. Notant que de nombreux risques de catastrophe étaient d'origine transfrontière, le Comité a souligné l'intérêt de la coopération régionale en matière d'alerte rapide et salué l'action du secrétariat dans ce domaine.

36. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans le renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide en Asie et dans le Pacifique et fait remarquer qu'il serait possible de renforcer la coopération régionale et le

partage d'information pour certains risques d'origine transfrontière, tels que les inondations des bassins fluviaux, les crues soudaines, les vidanges de lacs glaciaires, les sécheresses et les glissements de terrain.

37. Le Comité a souligné la nécessité de mobiliser et d'informer les populations locales et de veiller à ce que les alertes soient fondées sur des informations scientifiques, afin de garantir l'efficacité des mesures d'alerte rapide. À cet égard, il a salué les initiatives prises pour renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide et apporter un soutien au renforcement des capacités par la coopération bilatérale et régionale, comme il a été souligné par plusieurs délégations.

38. Le Comité s'est félicité du partenariat de longue date entre la CESAP et l'OMM en matière d'alerte rapide. À cet égard, il a pris note des progrès accomplis dans le renforcement de la coopération régionale dans le domaine des cyclones tropicaux dans le cadre du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, et salué les efforts de la CESAP et de l'OMM pour créer des synergies entre ces deux plates-formes. Le Comité a par ailleurs noté qu'il fallait renforcer l'assistance et les capacités pour améliorer la planification préalable et les services hydrométéorologiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, éventuellement dans le cadre de mécanismes de coopération régionale et Sud-Sud, tels que le Comité des cyclones tropicaux de l'OMM pour le Pacifique Sud et le Sud-Est de l'océan Indien.

39. Le Comité a salué l'action menée par le secrétariat pour renforcer la base de connaissances en vue d'activités futures en matière d'alerte rapide, dont il est fait état dans le rapport Asie-Pacifique 2015 sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report 2015*). Il a également félicité ses efforts de promotion en faveur de l'adoption de normes et de directives communes régissant l'alerte rapide. À cet égard, il a remercié la CESAP pour le soutien apporté à la mise en place du Protocole d'alerte commun.

40. Le Comité a reconnu l'importance de la gestion des connaissances, du partage de l'information, de l'utilisation efficace des TIC et du renforcement des capacités dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide multirisque. À cet égard, le Comité a fait part à nouveau de sa volonté de diffuser ses données d'expérience, ses connaissances techniques et ses bonnes pratiques auprès de ses membres, et a salué le rôle facilitateur du secrétariat dans ce partage du savoir dans le cadre de la coopération régionale et Sud-Sud. Il a également fait sienne l'idée de diffuser au niveau mondial les données d'expérience concernant l'Asie et le Pacifique.

41. Le Comité a souligné l'importance de garantir un financement adéquat pour l'alerte rapide. À cet égard, il s'est félicité des activités du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la planification préalable en prévision des tsunamis, catastrophes et changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, ainsi que de l'expansion récente de la portée géographique du Fonds qui englobait désormais les petits États insulaires en développement du Pacifique. Le Comité s'est également félicité du soutien apporté par le Fonds à la mise en place du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie. À ce sujet, un État membre a expressément remercié la CESAP pour les activités menées en partenariat avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie en faveur de forums nationaux consacrés à la mousson. L'élargissement de ce dispositif au Pacifique et à l'Asie centrale a également été approuvé par le Comité.

C. Développement sensible aux risques

42. Le Comité était saisi du document intitulé « Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CDR(4)/3) et de la note d'information intitulée « Disability-inclusive disaster risk reduction » (E/ESCAP/CDR(4)/INF/4).

43. Le Comité a bénéficié d'une réunion-débat à laquelle ont participé les personnalités suivantes: M. Shahid Ula Mia, Secrétaire adjoint du Ministère bangladais de la gestion des catastrophes et des opérations de relèvement; M. Govind Raj Pokharel, représentant de la Commission nationale népalaise de planification; et le Directeur régional et représentant pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

44. Le Comité a noté qu'il était important d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et politiques de développement pour protéger les acquis du développement et prévenir de futurs sinistres en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a souligné l'importance de la participation des communautés, notamment les plus vulnérables, au processus décisionnel.

45. La nécessité de maintenir les mesures de réduction des facteurs de risque sous-jacents et de prévention de l'apparition de nouveaux risques de catastrophe s'imposait. À cet égard, le Comité a exprimé son soutien au secrétariat quant à la promotion d'initiatives régionales d'apprentissage de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement à long terme, à l'affectation de budgets appropriés et à l'exécution de stratégies de réduction des risques de catastrophe.

46. Le système des Nations Unies et les commissions régionales avaient un rôle important à jouer dans la mise en place de cadres appropriés de politique générale et la promotion de la collaboration entre les organismes spécialisés, notamment pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et encourager les responsables des politiques et les décideurs à prendre en compte la réduction de ces risques dans leurs plans et politiques de développement.

47. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses travaux d'analyse, en particulier pour la publication du rapport Asie-Pacifique 2015 sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report 2015*) dont il fallait souligner la pertinence et l'utilité. Le secrétariat était invité à poursuivre ces travaux dans la région pour combler les lacunes existantes en la matière et à publier d'autres éditions de ce rapport.

48. Le Comité a noté que le renforcement de la résilience aux catastrophes concernait tous les secteurs, y compris le secteur privé, et a apporté son soutien aux initiatives de la CESAP en matière de partenariats public-privé, sous l'égide du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

D. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes

49. Le Comité était saisi du document intitulé « Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CDR(4)/4). Les discussions sur ce point de l'ordre du jour ont été constituées par la présentation d'exposés et les déclarations faites par certains pays.

50. Le Comité a bénéficié de l'apport constitué par les exposés présentés par les personnalités suivantes: M. Romeo Soon Recide, Statisticien national adjoint par intérim au Bureau philippin de statistique; et M. Agus Wibowo, Co-Président du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et Chef de la Division des données de l'Agence nationale indonésienne de gestion des catastrophes. Le représentant de la Chine a fait une déclaration.

51. Le Comité a noté l'importance de l'établissement de statistiques solides dans le domaine des catastrophes afin de disposer d'une base de référence pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai, étayer l'élaboration des politiques, guider la planification et le processus décisionnel en matière de gestion des risques de catastrophe.

52. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans l'amélioration des statistiques au niveau national et s'est également félicitée de l'offre faite par la Chine d'appuyer l'établissement des statistiques relatives aux catastrophes dans les pays en développement très exposés aux risques mais dotés de faibles capacités pour y faire face.

E. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe

53. Le Comité était saisi du document intitulé « Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction efficace des risques de catastrophe » (E/ESCAP/CDR(4)/5). Les discussions portant sur ce point de l'ordre du jour ont été constituées par une réunion-débat et les déclarations faites par certains pays.

54. Le Comité a bénéficié d'une réunion-débat à laquelle ont participé les personnalités suivantes: M^{me} Chai Mei, Directrice générale adjointe du Département de la coopération internationale du Ministère chinois des affaires civiles; M. Shantau Bhatawdekar, Directeur associé, Secrétaire scientifique assistant du Système d'observation de la Terre à l'Agence indienne de recherche spatiale; M. Anond Snidvongs, Directeur exécutif de l'Agence thaïlandaise pour le développement de la géo-informatique et des technologies spatiales; M. Santosh Kumar, Directeur du Centre de gestion des catastrophes de l'ASACR; et le Directeur de la recherche, des applications technologiques et des systèmes de connaissance du Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Les pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh; Cambodge; Chine; Fidji; Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Mongolie; Myanmar; Sri Lanka; et Viet Nam.

55. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont également fait des déclarations: Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), et secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

56. Le Comité a souligné le rôle important joué par les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique dans la

réalisation de nombreux objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le Comité a également recensé les progrès accomplis par les États membres dans l'utilisation des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique en vue d'une réduction efficace des risques de catastrophe.

57. Le Comité a noté avec satisfaction le travail effectué par le secrétariat pour pallier au manque de capacités quant à l'utilisation des applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique. Le Comité a constaté que des besoins n'étaient pas satisfaits et que les systèmes d'alerte rapide multirisque des pays en développement présentaient des lacunes considérables en matière d'utilisation de géoportails pour la gestion des catastrophes, de modèles à base spatiale pour les phénomènes météorologiques extrêmes, de gestion des données géospatiales recueillies à l'aide de drones et d'absence de procédures opérationnelles normalisées pour l'utilisation de l'imagerie satellitaire dans les interventions d'urgence.

58. Le Comité s'est félicité des efforts accomplis par les États membres dans le cadre de la coopération régionale en vue de fournir des images satellites aux pays touchés par des catastrophes. Le Comité a réaffirmé que ce type d'appui régional était un excellent exemple de réussite en matière de coopération régionale face aux risques transfrontières. Le Comité a noté avec satisfaction les engagements pris par les pays membres du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique concernant la fourniture rapide d'images et de produits satellitaires pour les interventions d'urgence.

59. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le secrétariat et les pays pilotes participant à la mise en place du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide. Il s'est félicité de l'action menée par les centres de services régionaux du Mécanisme en Chine et en Inde dans le cadre de la fourniture de données, produits et services d'origine spatiale aux pays pilotes, en commençant par la Mongolie et Sri Lanka. Le Comité a noté avec satisfaction l'appui continu de la Chine et de l'Inde à l'opérationnalisation du Mécanisme.

60. Le Comité a pris acte du fait que de nombreux autres pays de la région étaient victimes de la sécheresse et autres variations climatiques telles que le phénomène El Niño. À cet égard, le Comité a pris connaissance des suggestions formulées par certains États membres sur la manière d'intégrer les aspects de la réduction des risques hydrologiques et des risques de catastrophe dans les questions météorologiques afin de tenir compte comme il convient de la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable.

61. Conscient que la cartographie du couvert terrestre régional était un domaine d'action prioritaire qui aidait les décideurs de la région à mieux apprécier la situation qui se présentait à tel ou tel moment, les domaines de développement potentiels et les éventuelles zones à risque, le Comité s'est déclaré favorable à l'initiative présentée par le secrétariat concernant la cartographie du couvert terrestre régional et s'est félicité du travail déjà accompli par le secrétariat pour en faire ressortir les avantages en tant que proposition de travail à venir. Le Comité a noté les engagements supplémentaires pris par les États membres les organismes partenaires du secrétariat en matière d'appui consistant à mettre à disposition leurs produits pour faire progresser ce domaine d'activité.

62. Le Comité a pris acte de ce que le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), qui était actuellement mis en œuvre, parviendrait bientôt à son terme et qu'il fallait le prolonger par un autre plan d'action régional au-delà de 2017. Ce plan d'action renouvelé servirait de base à la mise à profit des applications des technologies spatiales dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de la réalisation des objectifs de développement durable.

63. Le Comité a pris acte de l'importance d'infrastructures TIC résilientes, en particulier en matière de communication à large bande, pour la transmission d'informations lors des catastrophes. Dans ce contexte, Le Comité a estimé que le secrétariat devrait élargir son action en faisant une plus grande place à la cyber-résilience dans la réduction des risques de catastrophe de manière intégrée, tout en marquant sa satisfaction quant à la capacité d'anticipation dont le secrétariat a fait preuve en faisant en sorte que les deux fonctions soient chapeautées par une seule division et quant à l'efficacité avec laquelle celle-ci s'en acquittait.

64. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre faite par la Chine, l'Inde, la Thaïlande et le Viet Nam de partager leurs données géospatiales avec les pays touchés par des catastrophes et d'offrir des possibilités de renforcement de capacités en matière de gestion des données géospatiales et de réduction des risques de catastrophe.

65. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre faite par le Japon de mettre en commun l'expérience et les bonnes pratiques acquises à l'occasion de Sentinel Asia Step-3 ainsi que l'offre visant à faire en sorte que les États membres puissent bénéficier d'images satellites et d'un renforcement de capacités.

66. Le Comité a pris acte des partenariats établis entre la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies, comme le Programme d'applications satellitaires opérationnelles d'UNITAR, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et des organisations et initiatives mondiales/régionales comme l'ASACR, l'ASEAN, Sentinel Asia et le Centre de formation aux sciences et technologies spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

F. Examen de l'orientation future du sous-programme

67. Le secrétariat a présenté des informations sur la préparation du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019, qui serait soumis à l'Assemblée générale. Le cadre stratégique se caractérisait principalement par l'inclusion des résultats de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des mandats régionaux

concernant l'intégration économique. La promotion de l'égalité des sexes au niveau régional serait prise en compte dans l'ensemble des sous-programmes.

68. Une délégation a fait observer que les mandats mondiaux devaient se traduire en actions menées aux niveaux national et local, et qu'à cet égard, les commissions régionales avaient un rôle important à jouer pour favoriser la mise en place de cadres facilitateurs et promouvoir la collaboration à l'échelon régional.

G. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

69. Aucun projet de résolution n'a été proposé.

H. Questions diverses

70. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

I. Adoption du rapport

71. Le Comité a adopté le présent rapport sur sa quatrième session le 29 octobre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

72. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa quatrième session à Bangkok du 27 au 29 octobre 2015.

73. En ouverture de la session, le Comité a observé une minute de silence en hommage aux victimes des catastrophes naturelles qui ont frappé la région. L'Ambassadeur du Népal a fait une déclaration.

74. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé un discours inaugural. M. Davletbek Alimbekov, Vice-Ministre kirghize des situations d'urgence, a prononcé une allocution de bienvenue. M. Inia Seruiratu, Ministre fidjien de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles, a prononcé un discours introductif. M. Anupong Paojinda, Ministre thaïlandais de l'intérieur, a fait une déclaration liminaire.

75. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté officiellement le rapport Asie-Pacifique 2015 sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report 2015*).

B. Participation

76. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; Fidji; France; Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Kirghizistan; Mongolie; Myanmar; Népal; Pakistan; Palaos; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Samoa; Sri Lanka; Thaïlande; Tuvalu; et Viet Nam.

77. Ont également participé à la session les représentants des Observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après: Afrique du Sud; Allemagne; Argentine; Belgique; et Maroc.

78. Les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés: Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes; Département des affaires économiques et sociales; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Programme des Nations Unies pour l'environnement; et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

79. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes: Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Organisation météorologique mondiale; Organisation mondiale de la Santé; secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; et Union internationale des télécommunications; Union postale universelle.

80. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique; Société asiatique de réassurance; et Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

81. Étaient également représentés les organismes suivants: Agence des États-Unis pour le développement international; Agence japonaise de coopération internationale; Agence japonaise d'exploration aérospatiale; Agence suisse pour le développement et la coopération; Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Organisation bangladaise de recherche spatiale et de télédétection; Programme international de relèvement; et Société du Croissant-Rouge turc.

82. Douze experts des États membres de la CESAP et d'organisations des Nations Unies ont participé aux réunions-débats de haut niveau organisées à l'occasion de la session du Comité.

C. Élection du Bureau

83. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président: M. Inia Seruiratu (Fidji)
 Vice-Présidents: M. Davletbek Alimbekov (Kirghizistan)
 M. Santosh Kumar (Inde)
 M^{me} Lenie Duran Alegre (Philippines)
 M^{me} Ariunaa Chadraabal (Mongolie)

D. Ordre du jour

84. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.
5. Systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques.
6. Développement sensible aux risques.
7. Établissement des statistiques relatives aux catastrophes.
8. Coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.
9. Examen de l'orientation future du sous-programme.
10. Examen des projets de résolution éventuels à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

85. Les manifestations parallèles et spéciales ci-après se sont tenues dans le cadre de la session:

- a) 26-28 octobre 2015: dix-neuvième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable;
- b) 26-28 octobre 2015: Réunion d'experts sur les stratégies régionales en faveur du renforcement de la résilience aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique;
- c) 27 octobre 2015: présentation officielle du rapport Asie-Pacifique 2015 sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report 2015*);
- d) 27 octobre 2015: troisième réunion de l'Équipe spéciale sur la prévention des catastrophes du Réseau des entreprises durables de la CESAP;
- e) 26-27 octobre et 29 octobre 2015: Atelier sur la promotion des TIC pour un développement inclusif et résilient aux catastrophes;
- f) 29-30 octobre 2015: troisième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes.

86. De plus, une exposition sur la prise en considération du handicap dans la réduction des risques de catastrophe organisée par la Division du développement social de la CESAP a été présentée les 27 et 28 octobre au Centre de conférence des Nations Unies.

Annexe**Liste des documents**

| <i>Cote du document</i> | <i>Titre du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> |
|--|---|---------------------------------|
| <i>Distribution générale</i> | | |
| E/ESCAP/CDR(4)/1 | Mécanismes régionaux de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 | 4 |
| E/ESCAP/CDR(4)/2 | Renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques | 5 |
| E/ESCAP/CDR(4)/3 | Développement sensible aux risques en Asie et dans le Pacifique | 6 |
| E/ESCAP/CDR(4)/4 | Vers un ensemble convenu de statistiques de base relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique | 7 |
| E/ESCAP/CDR(4)/5 | Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction efficace des risques de catastrophe | 8 |
| <i>Distribution limitée</i> | | |
| E/ESCAP/CDR(4)/L.1 | Ordre du jour provisoire annoté | 3 |
| E/ESCAP/CDR(4)/L.2 | Projet de rapport | 12 |
| <i>Documents d'information</i> | | |
| E/ESCAP/CDR(4)/INF/1 (en anglais seulement) | Information for participants | |
| E/ESCAP/CDR(4)/INF/2 (en anglais seulement) | List of participants | 2 |
| E/ESCAP/CDR(4)/INF/3 (en anglais seulement) | Tentative programme | 1 |
| E/ESCAP/CDR(4)/INF/4 (en anglais seulement) | Disability-inclusive disaster risk reduction | 6 |